PROVINCE DE QUÉBEC CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS Séance ordinaire Ce 25 juin 2019 À 19 heures

PROC Æ I S Arrondissement Saint-Laurent, **CE 25** 

е

E JOUR DU MOIS DE JUIN

**DEUX MILLE DI X-NEUF À DI X-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; monsieur Claude Cuillerier; mons

madame Caroline Varin; madame Raymond Ghislain Laporte; monsieur Yan Ouellette; uve,

secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsière de la formation Masylléis madame Josée Duquette, dinsctrice, eroorM

Planification; madame Nathalie Provost, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire et service du transport scolaire; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale.

Ouverture de la séance

En l'absence de madame la présidente, madame Sonia Gagné-Lalonde préside et déclare la séance ouverte.

Adoption de l'ordre du jour **SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

CC18/19-06-163

 Après avoir ajouté, sous la rubrique SECRÉTARIAT GÉNÉRAL – Approvisionnement, le point 7.2 A)
 « Agrandissements des écoles de la Mosaïque, Saint-Rémi et Saint-Louis – PQI 2019-2029 – Nomination des membres des C) Calendriers scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 - Secteurs des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle -Adoption

6.2.

- B) Critères d'inscription 2020-2021 École Guy-Drummond - Adoption
- C) Critères d'inscription 2020-2021 École Jonathan Adoption
- D) École John-F.-Kennedy Modification à l'acte d'établissement Adoption
- E) Centre de formation professionnelle des métiers de la santé et Centre de formation professionnelle de Verdun – Modification aux actes d'établissement – Adoption pour consultation
- F) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2019-2022 et liste des écoles et des centres Adoption pour consultation
- G) École de la Traversée Modification administrative à l'acte d'établissement Adoption
- 8.2. Planification stratégique
- 8.3. Vérification interne et reddition de compte
- 8.4. Communications
- 8.5. Mesures d'urgence

#### 9. Transport scolaire

A) Transport scolaire - Orientations budgétaires 2019-2020

## 10. RAPPORTS - DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 du Comité exécutif
- D) Comité de parents

# 11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information de la Direction générale
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 18 avril au 22 mai 2019
- D) Participation de commissaires au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) du 3 au 5 octobre 2019

# 12. Questi ons di verses

## 13. INFORMATION

- A) Rapport annuel 2018-2019 du Comité consultatif de transport
- B) Composition du Comité de répartition des ressources

#### Procès-verbal du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

- 7.1 D) Dépôt d'avis du Protecteur de l'élève Avis 2018-2019-071 (confidentiel)
- 7.1 E) Dépôt d'avis du Protecteur de l'élève Avis 2018-2019-207 (confidentiel)
- 14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE PROPOSITION ADOPTÉE.

Dispense de lecture par la secrétaire générale

CC18/19-06-164

**ATTENDU** l'article 17

a sÚ MJ "

Monsieur Dominic Bertrand mentionne qu'il prend bonne note de la proposition.

- 2. Monsieur Stéphane Licari, résidant de Pointe-Claire, parent de l'école Marguerite-Bourgeoys, s'exprime sur le projet de déplacer le débarcadère à l'arrière, dans un parc utilisé par les citoyens et les élèves, projet qui viendrait de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et pour lequel un appel d'offres a été publié. Il demande si la Commission scolaire a effectivement fait cette demande à la Ville et s'il y a moyen de ralentir le projet.
- 3. Monsieur Normand Lapointe, résidant de Pointe-Claire, dresse l'historique du terrain et de l'utilisation de la voie maritime aux alentours de l'école Marguerite-Bourgeoys et du parc Bourgeau qui serait, selon lui, contaminé.

Madame Sonia Gagné-Lalonde cède la parole à monsieur Jean-François Chalut.

Monsieur Chalut explique que la CSMB est actuellement à l'étude pour le débarcadère. Il y a des discussions entre la CSMB et la Ville. Il explique que le statut quo est préconisé par la CSMB, mais qu'on fait des esquisses pour un plan B. Actuellement, rien n'est décidé.

4. Monsieur Réal Tremblay ainsi que les porte-paroles du Comité de développement durable des élèves de l'école Dorval-Jean-XXIII, qui s'expriment également au nom des élèves de l'école Félix-Leclerc, présentent une vidéo qu'ils ont réalisée.

Ils présentent le projet sur lequel ils ont travaillé toute l'année pour éliminer les bouteilles d'eau à usage unique.

**ATTENDU** la proposition des Comités de développement durable et des Conseils des élèves des écoles secondaires Dorval-Jean-XXIII et Félix-Leclerc de mettre fin à l'achat des bouteilles d'eau à usage unique lors d'événements ou pour consommation quotidienne;

**ATTENDU** la proposition des Comités de développement durable et des Conseils des élèves d'entreprendre une campagne de sensibilisation afin de mettre fin au gaspillage du plastique;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** l'écoute et l'appui favorable des membres du Conseil des commissaires;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De mettre sur pied une campagne de sensibilisation afin de renoncer à l'achat de bouteilles d'eau à usage unique et d'appuyer le projet, dès l'automne 2019;

De demander au Service des ressources financières de la CSMB de cesser tout remboursement de factures aux établissements et aux services pour l'achat de bouteilles d'eau à usage unique, sauf si la Direction de la santé publique informe que l'eau est impropre à la consommation, et ce, à compter du 1er octobre 2019;

De mandater le Service des ressources matérielles pour que soient rendus disponibles et fonctionnels des becs de remplissage d'eau dans les établissements et les services, dans les meilleurs délais;

De mandater le Directeur général pour informer rapidement les établissements et les services de cette orientation.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Offre de service des services éducatifs 2019-2020 -- Formation générale des adultes et formation professionnelle

CC18/19-06-167

Offre de service
des services
C- AT T tre P
s d é l i

ATTENDU que la Commission scolaire a consulté les

**ATTENDU** l'abolition d'un poste de coordination au Secrétariat général;

**ATTENDU** la création d'un poste d'agent d'administration au secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements du Secrétariat général;

ATTENDU la nécessité d'optimiser la gestion des services;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de répartition des ressources;

**ATTENDU** 

# Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire

*D'abolir* le poste de régisseur au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire.

**De renommer** le Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire devenant Service de l'organisation scolaire.

#### Service des ressources humaines

*D'abolir* deux postes de conseiller en gestion de personnel au secteur de la dotation.

**De confirmer** la nomination de madame Marie-I sabelle Roy au poste de direction adjointe au secteur des relations du travail du Service des ressources humaines.

**De confirmer** la nomination de madame Valérie Fortin au poste de coordonnatrice au secteur de la dotation du Service des ressources humaines.

#### Secrétariat général

**De créer** un poste de direction adjointe au secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements et d'affecter et de nommer madame Marie-Hélène Lambert.

*D'abolir* un poste de coordination au secteur soutien aux établissements - Juridique.

**De créer** un poste d'agent d'administration au secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements et d'affecter et de nommer madame Nathalie Chiasson.

### Service des ressources financières

**De transférer** le poste de coordonnateur au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire détenu par madame Martine Tremblay soa tisl

formation générale des adultes et de la formation professionnelle - Adoption Madame Caroline Varin rappelle les préoccupations énoncées quant au fait que le 1<sup>er</sup> novembre ne soit pas une journée pédagogique.

Madame Chantal Giasson répond que c'est un commentaire souvent fait, qui ne fait pas nécessairement l'unanimité, mais que les établissements ont également 4 journées pédagogiques qu'ils peuvent placer aux dates qu'ils choisissent.

Madame Louise Leroux souligne que c'est difficile pour les familles pendant la période des Fêtes lorsque les vacances chevauchent 3 semaines.

CC18/19-06-170

**ATTENDU** les calendriers scolaires adoptés par le Conseil des commissaires, pour fins de consultation, le 15 janvier 2019, par la résolution CC18/19-01-084;

**ATTENDU QUE** le Service des ressources humaines a été mandaté pour procéder à la consultation, analyser les avis reçus et procéder à une recommandation en vue de l'adoption des calendriers scolaires pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 pour les secteurs des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle;

ATTENDU la consultation de la Direction générale, du Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires, du Comité consultatif de gestion, du Service des ressources éducatives, du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire et Service du transport scolaire, du Service de la formation professionnelle, du Service de la formation générale des adultes, du Service aux entreprises et de formation continue, de l'AMDES, de l'AQCS, des syndicats SCFP, SEPB, SEOM, SPPOM, des Comités régionaux de parents et du Comité central de parents;

ATTENDU les avis reçus à la suite de la consultation;

**ATTENDU** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation de Comité consultatif de gestion;

**ATTENDU** la recommandation du Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, tel que déposé, les calendriers scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 des secteurs des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle;

D'accepter les deux semaines de fermeture partielle pour les trois années au calendrier de la formation professionnelle sous réserve

de la décision qui sera prise par la Commission de la construction du Québec (CCQ) en lien avec les vacances de la construction.

#### PROPOSITION ADOPTÉE.

Approbation des budgets des établissements pour l'année scolaire 2019-2020 Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Prévisions budgétaires des écoles et des centres Budget 2019-2020

Monsieur Martin Graton explique les cas particuliers et répond aux questions des commissaires.

Il explique que les changements apportés aux indices de défavorisation peut entraîner une différence importante dans le budget d'une école et que c'est pour cette raison que le Comité de répartition des ressources (CRR) recommande au Conseil des commissaires d'adopter des mesures transitoires.

Monsieur Dominic Bertrand souligne que la mesure transitoire pourra être réévaluée l'an prochain par le CRR.

Madame Caroline Varin demande si le budget de l'école des Marguerite comprend les 2 édifices.

Monsieur Bertrand répond que oui, tel que prévu dans les documents des OPC.

CC18/19-06-171

ATTENDU QUE, selon l'article 276 de la

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Maurice Éthier, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver les budgets des établissements pour l'année 2019-2020 apparaissant au document « *Prévisions budgétaires des écoles et des centres – Budget 2019-2020 »*, tel que recommandé et déposé au soutien de la présente résolution pour faire valoir comme ci au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Adoption du budget de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2019-2020 Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Prévisions budgétaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys - Budget initial 2019-2020

Monsieur Martin Graton résume les principaux éléments du budget. Un budget en équilibre de 657 828 090 \$ est proposé pour adoption au Conseil des commissaires.

Madame Suzanne Marceau demande si des mesures

CC18/19-06-172

#### Procès-verbal du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Fin du projet d'amélioration énergétique – Demande d'approbation ministérielle liée à la réalisation d'un emprunt à long terme

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolutions # CC14/15-11-072, # CC14/15-06-184 et # CC15/16-09-012
- C) Lettre d'autorisation d'emprunter du MEES du 24 septembre 2015
- D) Rapport de suivi des économies projet d'amélioration énergétique
- E) Cumulatif des investissements liés au projet d'amélioration énergétique aux fins de détermination du besoin d'emprunt

Monsieur Martin Graton souligne qu'une fois que le besoin en financement est connu, il faut formuler une demande d'emprunt à long

CC18/19-06-173

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

De demander au MEES de délivrer l'approbation ministérielle permettant au CGTSIM de procéder, pour la CSMB, à un emprunt à long terme de 22 486 957\$ dont le service de la dette annuel sera à la charge de la CSMB.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Projets de réfection majeure du Centre Albert-Gariépy, des bâtiments situés au 290 Deslauriers et du 860 Côte-Vertu ainsi que le réaménagement **ATTENDU QUE**, suite à l'analyse qualitative des soumissions reçues, ont été retenues les firmes d'architecture et d'ingénierie ayant obtenu les notes finales les plus élevées, en

**ATTENDU QUE** le coût total des honoraires professionnels en ingénierie est estimé à 1 842 230,00 \$ (toutes taxes exclues) réparti comme suit pour les deux projets d'agrandissement :

# École secondaire Mont-Royal :

864 230 \$ (toutes taxes exclues)

# École secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont :

978 000 \$ (toutes taxes exclues);

**ATTENDU QU**'en date du 7 février 2019, un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres pour la nomination de professionnels relativement à ces projets d'agrandissement;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions en date du 12 mars 2019 par le Secteur des approvisionnements;

**ATTENDU** l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le Secteur des approvisionnements;

**ATTENDU** la formation du comité de sélection par le Comité exécutif;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse qualitative des soumissions

Éthique et déontologie des commissaires - Dénonciation d'intérêts - Rapport de la secrétaire générale

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

#### Procès-verbal du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Transfert d'une école de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (Riverdale)

CC18/19-06-178

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Lettre du sous-ministre adjoint, Steven Colpitts, datée du 11 juin 2019
- C) Article 477.1.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (« CSMB ») connaît actuellement une croissance inégalée, nécessitant l'acquisition de nouveaux locaux;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Lester-B.-Pearson est propriétaire du lot 1 171 278 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal avec bâtisses dessus construites, dont notamment l'école secondaire Riverdale (« l'École »);

#### **ATTENDU QUE**

Agrandissements des écoles de la Mosaïque, Saint-Rémi et Saint-Louis - POI 2019-2029 - Nomination des membres des comités de sélection Critères d'inscription 2020-2021 - Collège Saint-Louis - Adoption

CC18/19-06-180

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2020-2021 Collège Saint-Louis
- C) Tableau synthèse des avis reçus lors de la consultation
- D) Avis reçus
- E) Résolution # CC18/19-04-125
- F) Article 240 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*,

**ATTENDU QUE** le 9 avril 2019, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution # CC18/19-04-125, le projet de critères d'inscription du Collège Saint-Louis pour l'année scolaire 2020-2021;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée aux critères d'inscription du Collège Saint-Louis proposés pour 2020-2021 par rapport à ceux de 2019-2020;

**ATTENDU** les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et le Comité consultatif de gestion, le Comité régional de parents du regroupement Sud n'ayant pu se prononcer par absence de quorum;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription du Collège Saint-Louis pour l'année scolaire 2020-2021, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Critères d'inscription 2020-2021 - École

Guy-Drummond
- Adoption

CC18/19-06-181

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2020-2021 École Guy-Drummond
- C) Tableau synthèse des avis reçus lors de la consultation
- D) Avis reçus
- E) Résolution # CC18/19-04-126
- F) Article 240 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*,

**ATTENDU QUE** le 9 avril 2019, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution # CC18/19-04-126, le projet de critères d'inscription de l'école Guy-Drummond pour l'année scolaire 2020-2021;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée aux critères d'inscription de l'école Guy-Drummond proposés pour 2020-2021 par rapport à ceux de 2019-2020;

**ATTENDU** les avis favorables émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal, le Comité régional de parents du regroupement Nord n'ayant pu se prononcer par absence de quorum et le Comité consultatif de gestion, pour sa part ne pouvant se prononcer avant le 13 juin prochain;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription de l'école Guy-Drummond pour l'année scolaire 2020-2021, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Critères d'inscription 2020-2021 - École Jonathan

CC18/19-06-182

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2020-2021 École Jonathan
- C) Tableau synthèse des avis reçus lors de la consultation
- D) Avis reçus
- E) Échange de courriels d'une nouvelle proposition du Conseil d'établissement;
- F) Résolution # CC18/19-04-127
- G) Article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP)

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer S R S W p chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation Lqi sur © 'i se nceion publique B

I E DU QUE jÀp``@À

ATTENDU QUE le Service de la planification stratégique, de

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De modifier l'acte d'établissement de l'école John-F.-Kennedy afin d'y ajouter l'édifice Pierrefonds situé au 13280, rue Huntington, Pierrefonds, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le tout tel que **ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Caroline Varin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation auprès des conseils d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé et du Centre de formation professionnelle de Verdun et du Comité central de parents, les modifications aux actes d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé et du Centre de formation professionnelle de Verdun, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De fixer la période de consultation du 26 juin au 25 septembre 2019;

De recevoir et présenter le rapport sur la consultation et les recommandations à une séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois d'octobre 2019.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2019-2022 et liste des écoles et des centres – Adoption pour consultation

CC18/19-06-185

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI)
   2019-2022 et liste des écoles et des centres (projet pour consultation)
- C) Articles 193 et 211 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

**ATTENDU QUE** l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* prescrit que la Commission scolaire doit adopter, chaque année,

D'adopter la modification administrative à l'acte d'établissement de l'école de la Traversée, pour une entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Transport scolaire
- Orientations
budgétaires
2019-2020

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Évolution du budget du transport sur 3 ans
- C) Article 6.1.1 de la Politique de transport des élèves

Monsieur Christian Desjardins souligne l'écart de 26 125 \$ et demande ce que la Commission scolaire entend faire de ce montant résiduel.

Madame Nathalie Provost explique qu'il s'agit d'une marge de manœuvre pour les besoins particuliers d'élèves, en cours d'année.

Madame Caroline Varin demande un suivi au dossier du transport électrique.

Madame Provost répond que le contrat a été octroyé dans l'Ouest de l'île, vu la proximité du garage pour la recharge des véhicules.

CC18/19-06-187

**ATTENDU QUE** l'article 6.1.1 de la Politique de transport des élèves énonce que le Conseil des commissaires adopte annuellement les orientations budgétaires pour le transport scolaire pour l'année subséquente;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a confirmé les règles budgétaires de transport scolaire pour l'année scolaire 2019-2020, le 5 avril 2019;

**ATTENDU QUE** le Service du transport scolaire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est en équilibre budgétaire depuis l'année scolaire 2014-2015;

**ATTENDU QUE** les subventions du MÉES et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) concernant le transport scolaire sont dédiées au transport et ne sont pas transférables;

**ATTENDU QUE** l'intention de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est de maintenir un budget équilibré pour le transport scolaire;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable émise par le Comité consultatif de transport lors de la réunion du 10 juin 2019;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les orientations budgétaires 2019-2020 en matière de transport scolaire, telles qu'énoncées au sommaire ci-joint, pour valoir comme si au long récitées.

#### PROPOSITION ADOPTÉE.

# Délégués au CGTSIM

Monsieur Claude Cuillerier présente son rapport lié à la dernière séance du CGTSIM

# Délégués à l'ACELF

Madame Abi Koné présente les faits saillants pour l'ACELF. Le prochain congrès de l'ACELF se tiendra du 3 au 5 octobre prochain, à Ottawa.

### Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril du Comité exécutif

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

# Comité de parents

Monsieur Ghislain Laporte souligne que ce sont les derniers jours des comités de parents, tel qu'on les connaît.

La première réunion du Comité de parents dans sa nouvelle forme aura lieu le 24 octobre prochain.

# Information de la présidence

Il n'y a rien de particulier à signaler.

# Information de la Direction générale

#### POI

Monsieur Dominic Bertrand résume les sommes allouées dans le cadre du PQI 2019-2029.

Pour certaines nouvelles écoles, la Commission scolaire aura besoin de terrains. Les commissaires seront sollicités pour des rencontres dans les villes et arrondissements.

# Dossier John-F.-Kennedy

La Commission scolaire a relancé le MEES et la sous-ministre adjointe, à plusieurs reprises, et est toujours en attente d'une réponse.

#### Départs à la retraite

Monsieur Bertrand souligne le départ à la retraite de mesdames Geneviève Hotte et Chantal Giasson.

Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 18 avril au 22 mai 2019 Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Retour en séance délibérante

CC18/19-06-190

Dépôt d'avis du Protecteur de l'élève – Avis 2018-2019-071

CC18/19-06-191

ADVENANT 20h43, **SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Document déposé :

A) Avis 2018-2019-071

**ATTENDU** l'avis du Protecteur de l'élève, portant le numéro 2018-2019-071, reçu par la Secrétaire générale, le 4 juin 2019;

ATTENDU QUE, suite à la réception dudit avis, les membres du comité formé conformément au Processus de réception et de traitement par le Conseil des commissaires des avis du Protecteur de l'élève, adopté par le Conseil des commissaires par la résolution CC15/16-10-043, se sont réunis afin de procéder à l'analyse dudit avis;

**ATTENDU QU'**après analyse, le Comité a constaté que le Protecteur de l'élève avait procédé à une analyse complète des faits portés à sa connaissance et en était venu à la conclusion que la plainte était non-fondée;

**ATTENDU**, en conséquence, la recommandation du comité de réception des avis du Protecteur de l'élève;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt de l'avis numéro 2018-2019-071, du Protecteur de l'élève;

De se déclarer satisfait de l'analyse faite par le Protecteur de l'élève;

De reconnaître que la plainte est non fondée;

De faire état du fait que la consigne à l'effet de reconnaître l'apposition d'un autocollant sur le permis de conduire pour attester d'un changement d'adresse est déjà connue par les gestionnaires de la Commission scolaire Marquerite-Bourgeoys.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Dépôt d'avis du Protecteur de l'élève - Avis 2018-2019-207

CC18/19-06-192

Document déposé :

A) Avis 2018-2019-207

**ATTENDU** l'avis du Protecteur de l'élève, portant le numéro 2018-2019-207, reçu par la Secrétaire générale, le 4 juin 2019;

**ATTENDU QUE**, suite à la réception dudit avis, les membres du comité formé conformément au Processus de réception et de traitement par le Conseil des commissaires des avis du Protecteur de l'élève, adopté par le Conseil des commissaires par la résolution CC15/16-10-043, se sont réunis afin de procéder à son analyse;

**ATTENDU QU'**après analyse, le Comité a constaté que le Protecteur de l'élève avait procédé à une analyse complète des faits portés à sa connaissance et en était venu à la conclusion que la plainte était non-fondée:

**ATTENDU**, en conséquence, la recommandation du comité de réception des avis du Protecteur de l'élève;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt de l'avis numéro 2018-2019-207, du Protecteur de l'élève;

De se déclarer satisfait de l'analyse faite par le Protecteur de l'élève:

De reconnaître que la plainte est non fondée;

De rappeler que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a déjà émis des recommandations relatives à l'organisation des voyages en ce qui a trait à tous les éléments relevant de sa compétence, le reste des modalités étant de la responsabilité des établissements.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Levée de la séance

ADVENANT 20h44, la séance est levée.

La présidente	La secrétaire générale	